

ARRETE n°2022/11/09-1
Fixant la date du tirage au sort pour la
Commission consultative Paritaire (CCP)

Le Président du Centre de gestion,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 17
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le procès verbal de carence en date du 9 novembre 2022,

Arrête,

Article 1 : Tirage au sort Les sièges à la CCP ne pouvant pas être attribués par voie d'élection faute de candidats, un tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité sera réalisé le jeudi 8 décembre 2022 à 15h30 heures dans les locaux du centre de gestion de l'Orne par l'autorité territoriale ou son représentant.

Tout électeur à la CCP peut y assister

Article 2 : Liste électorale : Le tirage au sort se réalisera parmi les 932 électeurs issus de la liste électorale et qui devront remplir les conditions d'éligibilité.

Article 3 : Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4 : Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est :

- transmis à Monsieur le Préfet du département
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion
- publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux organisations syndicales

Fait à Valframbert, le 9 novembre 2022

Le Président,

ORNE
Francis AÏVAR
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale